

## Réaction de l'USH au projet de loi de finances présenté par le Gouvernement dans le cadre du 49-3

L'Union sociale pour l'habitat salue les progrès contenus dans la dernière version du projet de loi de finances présenté par le Gouvernement.

Ce projet de loi marque une stabilisation des prélèvements opérés sur les bailleurs sociaux. Si la RLS passerait en effet de 1,1 milliard en 2025 à 900 millions d'euros en 2026, la contribution au Fonds national des Aides à la Pierre (FNAP) augmenterait quant à elle significativement, passant de 75 millions d'euros en 2025 à 275 millions d'euros en 2026. Ce PLF, grâce au compromis construit et défendu de manière transpartisane par les parlementaires, permettrait donc de stabiliser au niveau de 2025 les contributions des organismes de logement social en 2026.

Après une année 2025 marquée par une première baisse de la RLS qui a permis aux bailleurs de programmer 115 000 logements neufs, la stabilisation des prélèvements sur les organismes de logement social en 2026 était essentielle pour maintenir cette dynamique.

Pour ce qui est de la dynamique de rénovation, elle aussi enclenchée, l'USH regrette que les crédits mobilisés ces trois dernières années n'aient pas été reconduits. Elle appelle à la recherche d'une solution rapide.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat, « *le projet de loi de finances, dans sa version initiale, était le pire que nous ayons connu. Je souhaite remercier les Parlementaires qui se sont mobilisés pour l'améliorer, et parvenir à cette stabilisation des prélèvements financiers sur le secteur. Attention toutefois que les débats qui semblent se profiler en faveur d'un détricotage de la loi SRU n'invalident pas le message envoyé. 2,9 millions de familles attendent un logement social adapté à leurs besoins. Ce chiffre doit être, collectivement, notre seule boussole.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 556 opérateurs Hlm (fin 2024) à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2024, les organismes Hlm ont mis en chantier 90 700 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,8 millions de logements locatifs et 0,39 million de logements-foyers et logent environ 10,4 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : en 2024, 11 900 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 88 000 salariés.

**Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)**

**Contact presse :** Anne Dechaumont – Tél. : 01 40 75 79 39 ou 07 64 57 85 66 – [anne.dechaumont@union-habitat.org](mailto:anne.dechaumont@union-habitat.org)  
[@UnionHlm](https://www.instagram.com/UnionHlm)